

DEMANDE DE DEROGATION
POUR ☐ **LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT**
☒ **LA DESTRUCTION**
☐ **LA PERTURBATION INTENTIONNELLE**
DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

A. VOTRE IDENTITE

Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) : **Département de Meurthe et Moselle**
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : **DGA RESSOURCES - IMMOBILIER - Bâtiments**
Adresse : N° **48, Esplanade Jacques Baudot**
Commune : **NANCY**
Code postal **54 035**
Nature des activités : **Maître d'ouvrage des travaux de réhabilitation / extension**
Qualification :

B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
<i>Pipistrellus pipistrellus</i> Pipistrelle commune	Non déterminable	Des individus de Pipistrelle commune ont été observés sur l'ensemble des bâtiments du collège Duvivier à Einville-au-Jard et ce, toute l'année. Une nurserie a été recensée au niveau du réfectoire, comptabilisant un maximum de 92 individus.
<i>Rhinolophus hipposideros</i> Petit Rhinolophe	Non déterminable	Du guano de Petit Rhinolophe a été observé dans les vides sanitaires du collège Duvivier. Le nettoyage et la récolte du guano entre chaque passage a permis de mettre en évidence l'utilisation des vides sanitaires par l'espèce entre deux passages d'expertise.
<i>Eptesicus serotinus</i> Sérotine commune	Non déterminable	Un individu de Sérotine commune a été observé au niveau du bâtiment de l'externat en période estivale et en transit printanier.
<i>Nyctalus leisleri</i> Noctule de Leisler	Non déterminable	Un individu de Noctule de Leisler a été observé sortant d'une couvertine en transit printanier au niveau du bâtiment des sciences.
<i>Myotis daubentonii</i> Vespertilion de Daubenton	Non déterminable	Un individu de Vespertilion de Daubenton a été observé en automne, lors d'une sortie de gîte, au niveau de la façade est du réfectoire.

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION *

Protection de la faune ou de la flore	☐	Prévention de dommages aux cultures	☐
Sauvetage de spécimens	☐	Prévention de dommages aux forêts	☐
Conservation des habitats	☐	Prévention de dommage aux eaux	☐
Inventaire de population	☐	Prévention de dommages à la propriété	☐
Etude écoéthologique	☐	Protection de la santé publique	☒
Etude génétique ou biométrique	☐	Protection de la sécurité publique	☒
Etude scientifique autre	☐	Motif d'intérêt public majeur	☒
Prévention de dommages à l'élevage	☐	Détention en petites quantités	☐
Prévention de dommages aux pêcheries	☐	Autres	☐

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit la demande, l'objectif, les méthodes, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : **Le Département de Meurthe-et-Moselle, dans le cadre de sa compétence relative aux collèges, a décidé la réhabilitation - extension du collège Duvivier à Einville-au-Jard. Cette décision s'inscrit dans le cadre du Politique Collèges Nouvelles Générations (PCNG).**

Au regard de ces éléments et de la vétusté constatée des bâtiments du collège (notamment le bâtiment restauration), le Département de Meurthe-et-Moselle a décidé de construire un nouveau bâtiment dédié à la restauration des élèves du collège et du futur groupe scolaire, ainsi qu'un bâtiment dédié à l'accueil et à la vie scolaire. Le bâtiment externat sera réhabilité de façon ponctuelle (accessibilité PMR, aménagements techniques et extérieurs, redéploiement de certains

espaces, enveloppe thermique).

D. QUELLES SONT LES MODALITES ET LES TECHNIQUES DE L'OPERATION

(renseigner l'une des rubriques suivante en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLEVEMENT

Capture définitive ☐ Préciser la destination des animaux capturés
Capture temporaire ☐ avec relâcher sur place ☐ avec relâcher différé ☐
S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

Capture manuelle ☐ Capture au filet ☐
Capture avec épuisette ☐ Pièges ☐
Autres moyens de capture ☐ Préciser :

Utilisation de sources lumineuses ☐ Préciser :
Utilisation d'émissions sonores ☐ Préciser :
Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

D2. DESTRUCTION*

Destruction des nids ☐
Destruction des oeufs ☐
Destruction des animaux ☒ Par animaux prédateurs ☐ Préciser :
Par pièges létaux ☐ Préciser :
Par capture et euthanasie ☐ Préciser :
Par armes de chasse ☐ Préciser :

Autres moyens de destruction : ☐

Préciser : **Compte-tenu de l'utilisation des bâtiments par les chauves-souris, les travaux vont engendrer à minima un dérangement, voir une destruction des individus et ce, quelle que soit la période d'intervention prévue. En effet, ce chantier important implique notamment une démolition du réfectoire où se situe la colonie de parturitions de Pipistrelle commune, ainsi que la dépose des toitures existantes, des percements importants, de la découpe de matériaux, du dépôt de matériel en toiture et sur les façades, et autres interventions pouvant engendrer des nuisances sonores et des vibrations pour les gîtes présents en façades et en toiture. De plus, la sapine d'échafaudage positionnée en façade peut gêner voire supprimer temporairement les accès vers des gîtes en façade ou au niveau du vide sanitaire.**

D3 PERTURBATION INTENTIONNELLE*

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs ☐ Préciser :
Utilisation d'animaux domestiques ☐ Préciser :
Utilisation de sources lumineuses ☐ Préciser :
Utilisation d'émissions sonores ☐ Préciser :
Utilisation de moyens pyrotechniques ☐ Préciser :
Utilisation d'armes de tir ☐ Préciser :
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle ☐ Préciser :

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGEES DE L'OPERATION *

Formation initiale en biologie animale ☒ Préciser : Ecologues
Formation continue en biologie animale ☒ Préciser : Naturalistes reconnus
Autre formation..... ☒ Préciser : Bénévoles d'associations naturalistes

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION

Préciser la période : Les observations et la biologie des chiroptères permettent de proposer les dates d'interventions suivantes sous réserve de la mise en place de mesures d'évitement de la mortalité sur les individus de Chiroptères (ME01 du rapport détaillé qui consiste en la mise en place de système d'exclusion des Chiroptères des habitats en amont des travaux) :

- Démolition du réfectoire : 1er septembre au 31 octobre 2028
- Externat : 15 mars 2027 au 31 octobre 2029
- Bâtiment administratif (étanchéité) : 1er septembre au 31 octobre 2028
- Bâtiment des sciences (externat) : 1er septembre au 31 octobre 2028
- Vide sanitaire (externat) : 15 mars au 31 octobre 2028

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Régions administratives : **Grand Est**
Départements : **Meurthe-et-Moselle (54)**

Cantons : Lunéville-Nord (54)
Commune : Einville-au-Jard (54)

H - EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE

Relâcher des animaux capturés ☐ Mesures de protection réglementaires ☒
Renforcement des populations de l'espèce ☐ Mesures contractuelles de gestion de l'espace ☒

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : **Création d'un gîte en bardage bois en faveur de la Pipistrelle commune car la création du nouveau réfectoire à proximité immédiate du réfectoire actuel va induire des vibrations et ainsi, un dérangement des individus de chiroptères présents. De ce fait, en complément des mesures ERC, cette mesure d'accompagnement prévoit d'être mise en place sur les logements du collège de Einville-au-Jard.**

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : **(1) Suivi de chantier avec rédaction de compte-rendu après chaque passage, pour permettre un contrôle de l'installation du premier élément pour chaque mesure, dans le but d'éviter toute erreur de pose.**

(2) Suivi scientifique post-travaux dans le but de réaliser un suivi de la fréquentation des aménagements en période estivale et de transit automnal ou printanier via deux soirées d'observations consécutives à 4 personnes à n+1, n+2, n+3, n+5 et n+10 et avec un rapport de suivi annuel.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à NANCY

Le

Votre signature